

Responsables

Président: Pascal MEINAU

☎: 06.48.54.75.58 @ : president@archers-cognac.com

Vice-Président: Sébastien TERRASA

☎: 06 20 52 46 07 @ : vice-president@archers-cognac.com

Secrétaire: Sandrine DECOLOGNE

☎: 07 49 85 61 38 @ : secretaire@archers-cognac.com

Trésorière: Gwendoline ROMAIN

☎: 07 68 13 39 09 @ : tresorier@archers-cognac.com

Secrétaire adjoint: Frédéric HUNG

☎: 06 16 46 20 83 @ : secretaire-adjoint@archers-cognac.com

Trésorière adjointe: Olga BENTZ

☎: 06 07 69 81 36 @ : tresorier-adjoint@archers-cognac.com

Membre du comité directeur:

Elien LAGARDE, Sylvain LAMOUREUX

Entraîneur fédéral :

Pascal MEINAU ☎: 06.48.54.75.58 @ : entraîneur1@archers-cognac.com

Patrick NISSET ☎: 06.79.42.77.80 @ : entraîneur2@archers-cognac.com

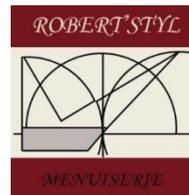
Arbitre: Hervé MOREL

Encadrant fédéral : Stéphane BOUCHARD, Elien LAGARDE, Sylvain LAMOUREUX, Xavier ROBERT, Sébastien TERRASA

Après la première année... Loisir ou compétition ?

- Après la 1^{ère} année, vous pouvez décider de poursuivre une pratique loisir dans les différents créneaux disponibles au club.
- En fonction de votre niveau et sur accord de votre entraîneur, vous pourrez commencer la compétition au cours de la première année pour pouvoir continuer dans cette optique les années suivantes.
- Les compétitions sont organisées suivant la période en salle et à l'extérieur.
- Selon les catégories, les distances de tir varient de 10 à 70 mètres.

Nos partenaires



AVEC LE SOUTIEN DE
GRAND:COGNAC



1^{ère} Compagnie d'Archers de Cognac



<https://www.archers-cognac.com>

Mail: infos@archers-cognac.com

Tel : 07.67.93.35.80

Nos sponsors



Comment débiter ?

- L'âge minimum pour débiter est de **8 ans révolu** au moment de l'inscription (*).
- Période d'essai : Jeunes et adultes, 2 séances consécutives (*).
- A l'issue des 2 séances d'essais, les documents ainsi que le montant de la licence doivent être acquittés pour valider l'inscription au club.
- Matériel :
 - la première année, le club prête un arc d'initiation et le petit matériel (flèche, carquois, palette, dragonne, protège bras).
 - La 2^{ème} année, le matériel est loué jusqu'au mois de décembre.
 - ❖jeune 10€/mois,
 - ❖adulte 20€/mois
 Après, il faut acheter son matériel.

(*) En cas de non-respect des consignes de sécurité, les entraîneurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un enfant ou adulte.

Documents à fournir à l'inscription

- La fiche de renseignements du club + une photo d'identité collée (pas d'agrafe);
- La fiche d'autorisation parentale pour les mineurs.

Ces documents sont disponibles sur le site du club <https://www.archers-cognac.com>

Le certificat médical n'est plus obligatoire, voir le décret du 7 mai 2021.

Tarifs (licence et assurance FFTA)

Débutants : pratique en club avec un cours d'initiation par semaine.

| | | |
|--|-------|---|
| 8 ans à 10 ans inclus U11 | 211 € | Tarifs incluant le droit d'entrée au club, les cours d'initiation, le passeport sportif, 1 carnet, 1 stylo et le maillot du club. |
| 11 ans à 20 ans inclus U13, U15, U18, U21 | 216 € | |
| 21 ans et plus Séniors 1 à séniors 3 | 246 € | |

Archers confirmés :

| | | |
|--|-------|--|
| 8 ans à 10 ans inclus U11 | 91 € | Pour un archer arrivant d'un autre club, le droit d'entrée au club à régler en plus de la licence à la première inscription est de 15€ |
| 11 ans à 20 ans inclus U13, U15, U18, U21 | 96 € | |
| 21 ans et plus Séniors 1 à séniors 3 | 126 € | |

Quand pratiquer ?

| | Responsable séance | Horaires | Entraînements |
|----------|-----------------------------|---------------|------------------------------|
| Lundi | Sébastien | 18h30 - 20h30 | Séance libre |
| Mercredi | Patrick / Xavier | 17h00 - 18h30 | Initiation Jeunes |
| Mercredi | Patrick / Sylvain | 18h30 - 20h00 | Séance libre |
| Jeudi | Pascal / Stéphane/Sébastien | 18h15 - 19h45 | Initiation Adultes |
| Vendredi | Encadrant club | 20h00 - 21h15 | Renforcement musculaire (**) |
| Samedi | Pascal / Stéphane | 9h00 - 10h30 | Initiation Adultes |
| Samedi | Encadrant club | 10h30 - 12h00 | Séance libre |
| Samedi | Encadrant club | 14h00 - 16h00 | Séance libre |

Les séances libres sont accessibles aux archers Confirmés (initiés adultes sur avis de l'entraîneur).

(**) Centre aquatique X'eau

Où pratiquer ?

De septembre à mi-avril : Au gymnase de Saint Même les Carrières, Allée des jardins à Saint-Même-les-Carrières.

Pour le tir en salle, le port de chaussures de sport propres est obligatoire.

De mi-avril à fin août : Au terrain de tir à l'arc, route porte fâché à **Boutiers-St-Trojan**.

